

## Procès-verbal du Comité syndical du 3 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 3 mars à 20 heures,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Éric MONTAGNIER Jean-Pierre OBERTI délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Sébastien HUART, Jérôme FRANCOIS qui donne pouvoir à Nadège MAGNE, Bruno MACE, Isabelle MEZIERES qui a donné pouvoir Jean-Pierre OBERTI, Abel LEMBA DIYANGI.

Secrétaire de séance : Monsieur DOHY

.....

La séance est ouverte par Monsieur le Président qui demande l'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 décembre 2024. Il n'y a pas de remarque à son sujet. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente ensuite les décisions qu'il a prises depuis le précédent Comité :

Décisions du Président :

01-2025 : mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le contrôle de l'assainissement des activités sur le territoire du SIAVOS attribuée à SOPPRANO.

02-2025 : indemnisation des servitudes de passage Chemin du Halage à Mériel.

\*\*\*\*\*

En préalable à la présentation des éléments permettant le débat d'orientation budgétaire des budgets eaux pluviales et eaux usées, il est fait présentation du bilan d'activité 2025 aux membres du Comité syndical.

- Le budget des eaux usées fait état des résultats suivants :

En fonctionnement :

- dépenses : 2 953 8179,62 €

- recettes : 3 809 768,74 €

en investissement :

-dépenses : 2 283 048,63 €

-recettes : 3 000 010.25 €

Il est noté qu'il n'y a pas eu d'emprunt sur le budget EU pour l'année 2024.

- Le budget des eaux pluviales se clôture quant à lui :

En fonctionnement :

- dépenses : 951 331,12 €  
- recettes : 1 854 644,06 €

en investissement :

-dépenses : 1 268 352,01 €  
-recettes : 1 689 919,61€

Il est noté qu'il n'y a pas eu d'emprunt sur le budget EP pour l'année 2024.

- Travaux

Des travaux de réhabilitation d'eaux usées ont été réalisés essentiellement sur les communes de Mériel, Méry-sur-Oise et Frépillon (1 023ml).

Des travaux de réhabilitation d'eaux pluviales ont été réalisés sur la commune de Mériel (460ml).

Il est précisé l'intégration dans le patrimoine du SIAVOS d'un linéaire de 352ml, des Hameaux de Frépillon.

- Programme d'investissement

Le programme issu du dernier SDA est réalisé à 35%.  
60% sont des opérations programmées et les 5% restants seront pris en charge par les privés.

L'analyse des risques dangereux (ARD) pour la station est réalisée à 70%.  
Tandis que l'analyse des risques dangereux (ARD) pour les réseaux est encours à 31%, 17 % sont réalisées et 52% programmées.

Les recherches des substances dangereuses dans l'eau sont réalisées à 45%, 33% en cours et 22% programmées.

Il est relevé que nos réseaux sont en bon état.

- Principaux prestataires

Il est présenté les principaux prestataires avec lesquels le syndicat a travaillé a cours de l'année 2024 : DESPIERRE, TELEREP, VEOLIA, INTEGRALE ENVIRONNEMENT, VOTP, ATCTP, ECOFILAE, VERDI, GRAF, SAS MONTACHET.

- Bilan technique

La station d'épuration est conforme. Les réseaux sont en cours de conformité.

Il est constaté que le volume arrivant à la station est plus élevé que le volume facturé par le SEDIF. Les origines des différences sont dues :

- A l'apport d'eaux claires parasites météoriques ou permanentes (nappe),
- Au rejet d'eaux usées au milieu naturel (fuites, mauvais raccordement)
- A l'approvisionnement en eau hors réseau d'eau potable (puits, bornes),
- Aux usagers non raccordés à la station (quartier Valhermeil).

Toutefois, les plans d'action et de réhabilitation ont permis la baisse des eaux parasitaires.

- Ressources humaines

Les effectifs restent inchangés en 2024.

Les actions en faveur de la qualité de vie au travail se sont poursuivies en 2024.

- Interaction avec les usagers

Il est relevé que les autorisations d'urbanisme sont en baisse sur 2024 ainsi que les demandes de contrôles de conformité.

La mise en place de formulaires sur le site internet a permis une diminution des appels et du traitement de courriers.

- Comité syndical

Aucun changement noté sur la composition du Comité, composé de 13 titulaires dont 1 président et 4 Vice-Présidents.

- Délibérations en 2024

Il est présenté les délibérations principales prises par le Comité syndical en 2024 :

- Mise en conformité groupée dans le cadre d'opérations groupées avec l'AESN
- Mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement de la Commune de Méry-sur-Oise au Syndicat mixte d'assainissement de la Vallée de l'Oise Sud (SIAVOS),
- Mise à disposition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les usagers du SIAVOS,
- Avenant n°2 à la délégation du service publique,
- Attribution du marché de géoréférencement des réseaux du SIAVOS,
- Lancement des opérations 184 (réfection des bassins des Bosquets n°2 et 4 à Méry-sur-Oise), 185 (construction d'un bassin de retenue au lieu-dit « la Grande Borne à Frépillon) et 212 (collecteur rue Ecoles à Méry-sur-Oise),
- Fixation des participations au frais d'établissement de branchement sous domaine public,
- Rétrocession des réseaux du Clos du Château à Auvers-sur-Oise.

Il est précisé qu'une information sur le démarrage du géoréférencement sera transmise aux communes concernées. Des marquages au sol seront visibles dans les rues des communes.

Monsieur Le président présente ensuite le **Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2025** des budgets des eaux usées et des eaux pluviales.

Il est tout d'abord évoqué **les évènements qui permettent la réalisation d'un budget primitif 2025** :

Différents éléments ont été pris en compte pour la construction du budget des eaux usées :

- Les recettes liées à la prime d'épuration n'existent plus, par ailleurs la redevance collectée par l'Agence de l'eau sur les factures est remplacée par une redevance de performance collectée par le Syndicat et reversée à l'Agence.
- Il est proposé pour l'année 2025 de ne pas indexer la redevance et la part fixe sur l'inflation.
- Le géoréférencement des réseaux est en cours et devrait être achevé fin 2025, au plus tard premier semestre 2026.

- Le programme ambitieux de réhabilitation des réseaux conformément aux propositions du Schéma directeur d'assainissement se poursuit.
- Par ailleurs les premiers éléments issus du diagnostic permanent ont pu être analysés, les sous-secteurs les plus soumis à l'intrusion des eaux parasites ont été identifiés et feront l'objet d'analyses plus fines en vue de travaux d'amélioration.
- Les investissements 2025 sont financés sans recours à l'emprunt.
- Les études d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées sur le territoire ont été achevées et il n'y aura pas de suite opérationnelle à court ou moyen terme.
- Le programme de mise en conformité des installations non conformes est en cours et devrait s'achever en 2025.
- Le plan d'action de contrôle des usagers non domestiques est redynamisé par le recrutement d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée.

En ce qui concerne les eaux pluviales, les éléments ayant un impact sur 2025 ont été pris en compte :

- Les investissements sont issus du PPI et de la prospective financière élaborés en 2024 :
  - Poursuite du programme de réhabilitation des réseaux.
  - Réhabilitation des bassins de la ZAC des bosquets à Méry-sur-Oise.
- Un programme conséquent d'études ou de réalisations d'ouvrages de maîtrise des pollutions, de maîtrise des volumes renvoyés au milieu est en cours (Frépillon, Villiers Adam notamment). Le programme de maîtrise des effets du ruissellement et des coulées de boues continue, à noter la prise en charge d'études et de travaux de maîtrise de ruissellements par l'Entente Oise Aisne (Mériel et Auvers).
- le Géoréférencement des réseaux est en cours et devrait être achevé fin 2025, au plus tard premier semestre 2026.
- Le programme de mise à disposition de récupérateurs d'eaux pluviales pour les usagers se poursuit (limité à 300 unités).

## **Concernant le budget des eaux pluviales**

### Les dépenses de fonctionnement

Les charges de gestion courantes sont stables par rapport à 2024.

En 2025, il est prévu l'opération de géoréférencement des réseaux et le projet des récupérateurs d'eau pour les usagers notamment.

Le budget de fonctionnement d'eaux pluviales contribue à hauteur de 40,95 % au fonctionnement du budget d'eaux usées.

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont issues des contributions budgétaires ou fiscalisées des adhérents soit 1 756 684 € pour 2025 soit 95 % des recettes.

En 2023, un travail sur la clé de répartition des contributions des adhérents a abouti à fixer une clé de répartition basée sur 60% de la population et 40% du linéaire de réseau. Quant à l'assiette déterminée à hauteur de 1 724 614 €, elle a été calculée sur la moyenne des contributions des dernières années (2020-2023), conformément à la délibération.

Les variables, la population et le linéaire de réseau, sont actualisés chaque année. Pour 2025, la population est de 26 637 habitants et le linéaire est de 75 580 mètres.

Enfin, la délibération cadre prévoit que le volume des contributions est indexé annuellement sur le taux d'inflation de l'année précédente, source INSEE, soit 1,80% en 2024.

	Population 2025		Linéaire		Répartition à 60/40		Inflation
Auvers-sur-Oise	6 924	26,0%	20 459	27,1%	455 717 €	26,4%	463 920 €
Mériel	5 394	20,3%	14 015	18,5%	337 459 €	19,6%	343 534 €
Méry-sur-Oise	10 085	37,9%	24 692	32,7%	617 142 €	35,8%	628 251 €
Villiers-Adam	864	3,2%	3 665	4,8%	67 018 €	3,9%	68 224 €
Frépillon	3 370	12,7%	12 749	16,9%	248 287 €	14,3%	252 756 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 637</b>		<b>75 580</b>		<b>1 724 614 €</b>		<b>1 756 684 €</b>

	Auvers-sur-Oise	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	Frépillon	Total
Participations fiscalisées	463 920 €	343 534 €	628 251 €	68 224 €		<b>1 503 928 €</b>
Participations budgétaires					252 756 €	<b>252 756 €</b>

Monsieur EON informe les membres du Comité de la tenue d'une réunion avec les services de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis. En effet, une demande de leur part avait été formulée afin de baisser le montant de la participation de la CA VAL PARISIS pour 2025.

Toutefois, il a été indiqué à cette réunion que si le SIAVOS accédait à cette demande, il serait dans l'obligation, dans un souci d'équité, d'appliquer cette même réduction à l'ensemble des adhérents du SIAVOS. Ce qui aurait eu un trop gros impact sur le budget des eaux pluviales du syndicat.

Il a donc été décidé que le calcul des recettes est maintenu selon la délibération prise par le Comité syndical.

#### Les dépenses d'investissement

Il est présenté les prévisions de travaux pour 2025 :

Opérations	Etudes	Travaux	Total TTC
Remise à niveau des branchements des berthelées	-	120 000,00 €	120 000,00 €
Ruissellement rue des carrières/faisanderie à Mériel	4 800,00	33 600,00 €	38 400,00 €
Réfection du bassin des bosquets n°4 et n°2 à Méry-sur-Oise	-	389 051,04 €	389 051,04 €
Construction d'un bassin de retenue au lieudit de la grande Borne à Frépillon	-	580 356,00 €	580 356,00 €
Maitrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise	14 340,00	- €	14 340,00 €
Désinvestissement du poste ruelle de l'Isle-Adam à Villiers Adam	-	37 194,00 €	37 194,00 €
Gestion EP rue de la Chevallierue à Auvers-sur-Oise (site 1)	4 200,00	103 200,00 €	107 400,00 €
Gestion EP rue de la Chevallierue à Auvers-sur-Oise (site 3) - revêtement complémentaire	-	13 680,00 €	13 680,00 €

Gestion de l'exutoire sente des marais à Villiers-Adam	22 200,00	62 400,00 €	84 600,00 €
Gestion eau pluviale rue des Fleurs et clos Chateau	-	96 000,00 €	96 000,00 €
Réhabilitation du collecteur rue des écoles à Méry-sur-Oise	-	691 932,00 €	691 932,00 €
Étude générale pour l'équipement des exutoires	18 840,00	- €	18 840,00 €
Réhabilitation 2025	-	231 600,00 €	231 600,00 €
Étude effacement du bassin rue Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	12 000,00	- €	12 000,00 €
Sente du moulin - dévoiement des réseaux	-	144 000,00 €	144 000,00 €
Reconnexion de la rue du Coudray à Frépillon	24 600,00	- €	24 600,00 €
Gestion des ruissellements rues des Tournelles et Montcel Auvers-sur-Oise	20 640,00	285 120,00 €	305 760,00 €
<b>Total</b>	<b>121 620,00 €</b>	<b>2 788 133,04 €</b>	<b>2 909 753,04 €</b>

L'investissement est en partie consacré à la continuité de travaux de maîtrise de ruissellements et à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

Madame MAGNE s'interroge sur les débordements survenus chez des riverains rue de l'Abbaye du Val à Mériel lors d'orages importants.

Il lui est répondu, que cet incident a été provoqué par des débris de bois qui ont bouché le réseau provoquant les débordements chez les administrés n'ayant pas de clapets anti-retour. Il est rappelé que cet équipement est obligatoire.

### Les recettes d'investissement

Afin de financer les dépenses d'investissement du budget des eaux pluviales en 2025, un virement de la section de fonctionnement est prévu à hauteur de 708 771,04. Les ressources propres (excédent et affectation du résultat 2024) représentent 17 % des recettes contrairement à 49% en 2024.

Afin de mener à terme l'ensemble des études et travaux prévus en 2025, un emprunt devra être souscrit (environ 2 700 000 €).

Le syndicat envisage également de faire des demandes de subvention auprès du conseil départemental, les critères d'attributions ayant été récemment modifiés.

### **Concernant le budget des eaux usées**

#### Les dépenses de fonctionnement

Le prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025 est en augmentation de 35,8 % par rapport au budget total 2024.

Cette hausse est due tout d'abord à l'intégration des réseaux des communes d'Auvers-sur-Oise et de Frépillon et à la régularisation de l'inventaire du SIAVOS (947 297 €). Cette intégration n'est inscrite que sur 2025.

S'inscrit également dans la section de fonctionnement, un virement à la section d'investissement.

Le travail de maîtrise des dépenses du service permet de réduire les dépenses de gestion courante (-10%). Des projets, liés aux réglementations notamment, sont intégrés au budget 2025 comme le géoréférencement (129 000 €), les contrats de droits privés (25 000 €), le contrôle technique de l'autosurveillance (10 000 €) ou bien le suivi des assainissements non domestiques (20 000€) ou l'étude des conventions de servitude (10 000 €).

Dans l'hypothèse de la signature dans le courant de l'année 2025 de la convention avec SIARP pour le transport et le traitement des effluents du quartier du Valhermeil (environ 13 000 m3), la contrepartie financière due par le SIAVOS en 2025 est prévue (14 700 €). Elle a été proposée par le SIARP à hauteur de 1,0886€/m3.

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus augmentent quant à elles de 2,6%, (avancement d'échelon, augmentation de la CNRACL part patronale ...).

Une prospective 2024-2028 permet de mettre en exergue une évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Considérant le contexte économique actuel, il est proposé, ici, de fixer l'augmentation à 1,7% pour 2025. Le service travaille sur une stabilité des coûts tout en répondant aux nouvelles réglementations. Cela permet au syndicat de maîtriser cette hausse.

Il est prévu de régulariser comptablement l'intégration des réseaux de la commune de Auvers-sur-Oise et de Frépillon (régularisation).

#### Les recettes de fonctionnement

Il n'est pas prévu d'appliquer l'augmentation liée à l'inflation sur la redevance syndicale 2025. Les recettes syndicales sont en augmentation (rééquilibrage suite au nouveau contrat DSP notamment).

Monsieur EON rappelle que le syndicat applique actuellement la redevance la plus élevée du SEDIF. Il propose que le SIAVOS n'applique pas l'inflation pour 2025. Toutefois, il serait précipité d'appliquer une baisse du prix de l'eau, sans avoir une réelle visibilité des recettes sur le long terme.

En effet, des changements de réglementation sont à venir, le SEDIF souhaitant que des travaux soient réalisés pour traiter plus de polluants par rapport au traitement actuel. Il apparaît indispensable de prendre en compte tous les paramètres (population, la baisse des emprunts à partir de 2028 ...).

Les recettes prévisionnelles liées à la participation à l'assainissement collectif sont en baisse. Ils dépendent exclusivement des grosses opérations concernant les logements collectifs des communes.

Les recettes d'ordre se stabilisent et n'intègrent que les amortissements annuels des transferts de compétences de Méry-sur-Oise régularisés en 2024.

La régularisation du transfert de compétences d'Auvers-sur-Oise a un impact important sur les recettes d'ordre :

Auvers-sur-Oise	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C/ 6811 : 3 847,49 €	C/ 7811 : 787 853,69 €
Section d'investissement	C/ 28153 : 787 853,69 €	C/ 28xxx : 3 847,49 €

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 sont consacrées à la continuité du programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux, à des opérations d'extension de réseaux, à l'aménagement de l'ancienne station d'épuration, à la recherche d'eaux parasites et à la réhabilitation de branchements.

Des opérations importantes sous conventions (contre remboursement) sont également inscrites : mise en conformité d'usagers dans le cadre du plan d'action de l'Agence de l'Eau, les travaux de branchement sous voie publique.

Il est présenté les prévisions de travaux pour 2025 :

Opérations	Etudes	Travaux	TOTAL HT
Remise à niveau des branchements des berthelées à Auvers-sur-Oise	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment administratif : toiture et aménagements	35 000,00 €	125 000,00 €	160 000,00 €
Chemin de halage - vers Marcel Perrin à Méry-sur-Oise	5 000,00 €	89 400,00 €	94 400,00 €
Aménagement de l'ancienne station	4 725,00 €	410 150,00 €	414 875,00 €
Réhabilitation 2025	- €	125 000,00 €	125 000,00 €
Lutte contre les eaux parasites - secteur 1	18 000,00 €	115 000,00 €	133 000,00 €
Remplacement du collecteur EU rue de Pontoise à Auvers-sur Oise	21 000,00 €	- €	21 000,00 €
Sente du moulin - dévoiement des réseaux	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
<b>Total nouvelles opérations</b>	<b>83 725,00 €</b>	<b>989 550,00 €</b>	<b>1 073 275,00 €</b>

### Les recettes d'investissement

Aucun emprunt n'est prévu sur 2025.

Aucune subvention n'est inscrite au budget des eaux usées pour 2025.

Les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette du budget des eaux usées sont essentiellement financés par ses ressources propres (485 000 € d'affectation du résultat de 2024 et un excédent de 716 900 € et un virement de la section de fonctionnement).

Les amortissements des acquisitions représentent 58 % des recettes.

### **Un point est ensuite fait sur la dette du Syndicat**

Depuis plusieurs années, le syndicat travaille à stabiliser son endettement du budget des eaux usées. En 2021-2022, un travail sur la renégociation de la dette a été réalisé avec la Caisse des dépôts et consignations ainsi que la Caisse d'Épargne.

En 2024, aucun emprunt n'a été souscrit.

Le taux moyen du syndicat s'établit à 2,92 % au 31/12/2023, ce qui est supérieur à la moyenne des syndicats (1,89 % au 31/12/2023). La présence de nombreux emprunts à taux fixe dans l'encours de dette n'ont pas permis à la collectivité de profiter du niveau historiquement bas des taux courts.

En revanche la durée de vie résiduelle est de 9,9 ans en 2023 pour le SIAVOS, la moyenne des autres syndicats étant de 14,4 ans.

### **Grands équilibres budgétaires**

L'épargne nette est stabilisée sur le budget des eaux pluviales.

Après deux ans sans emprunt, il est précisé que cette année le syndicat doit contracter un emprunt sur le budget des eaux pluviales (environ 2 700 000 €) pour financer les opérations sur 2025.

Une recherche de financeurs est en cours pour contracter cet emprunt.

Concernant des ouvrages amortis sur plus de 60 ans il est proposé d'essayer de les financer avec des emprunts à longs termes (30ans, voire plus)

La durée de l'emprunt sera à déterminer par les membres du Comité.

Monsieur EON demande qu'une proposition des services soit faite lors du choix du Comité, en fonction des opérations.

### Budget des eaux usées

L'épargne nette est positive pour le budget des eaux usées.

### **En matière de ressources humaines**

Il n'est pas prévu de mouvement de personnel pour 2025.

#### 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2025 – Budget des eaux Pluviales,

Les membres du Comité approuvent l'ensemble de ces orientations. Les budgets seront donc préparés dans ce sens.

#### 2. Débat d'Orientation Budgétaire 2025– Budget des eaux Usées,

Les membres du Comité approuvent l'ensemble de ces orientations. Les budgets seront donc préparés dans ce sens.

### 3. DUP 186ème Chemin des vallées au Veau à Auvers-sur-Oise,

Le Chemin de la Vallée au Veau à Auvers-sur-Oise se situe entre des parcelles agricoles situées à l'amont et les zones urbanisées en aval.

Les ruissellements provenant de l'amont rejoignent l'exutoire en aval via des fossés existants en bord du chemin.

Cependant sur une partie du cheminement, ces fossés sont positionnés sur des parcelles privatives non closes.

Par ailleurs une partie des fossés a été remplacée par des canalisations ou a été comblée. Il convient, pour le SIAVOS, de s'assurer de maîtriser l'ensemble de l'ouvrage afin de maintenir une bonne continuité hydraulique par une reconstitution en fossé des parties comblées ainsi que par un entretien des fossés existants ou des canalisations existantes.

Afin de régulariser cette situation, le SIAVOS doit engager les enquêtes publiques conjointes préalables à la DUP et parcellaire afin d'instaurer les servitudes de protection des ouvrages dans la traversée des parcelles privées.

A l'issue de l'enquête, l'arrêté préfectoral fera l'objet d'une publication au service de publicité foncière compétent permettant ainsi d'inscrire la servitude sur ces ouvrages et facilitant ainsi les interventions pour l'entretien qui s'avéreront nécessaires.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 4. Mise en place du RIFSEEP (Modificatif),

Il est rappelé aux membres du Comité que le SIAVOS a délibéré en 2016 et 2020 sur la mise en place du RIFSEEP.

Il est proposé au Comité d'identifier dans les groupes de fonctions B2, B3, C2 et C3 de la filière administrative ainsi que dans les groupes de fonctions B2 et B3 de la filière technique, la tenue d'une régie de dépenses et/ou de recettes du SIAVOS dans le critère 3 : sujétions particulières.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### Questions diverses :

- Contrat territorial de l'Oise et de ses effluents.

L'Agence de l'eau propose au SIAVOS la signature d'un contrat de bassin.

Les atouts du contrat sont les suivants :

- Financement partiel possible d'animateurs (salaire et forfait fonctionnement)
- Aides pour la gestion des mises en conformité (350€/branchements)
- Stratégie d'action (diagnostic territoire, identification d'actions prioritaires, programme d'action),
- Visibilité à long terme sur les financements possibles
- Emulation / mobilisation (COPIL, COTECH, échange entre animateurs...)

L'ensemble des membres du Comité est favorable à la signature de ce contrat, le Président indique qu'un courrier d'intention peut être rédigé dans ce sens, cependant des précisions sur les modalités sont attendues.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour et les sujets ayant tous été abordés, la séance est levée à 22 h 20.

Le prochain comité est prévu le 31 mars 2025 à 20 h00.

Procès-verbal approuvé le, 31 mars 2025

Secrétaire de séance,  
Alexandre DOHY



Le Président,  
Pierre-Edouard EON



